

Info Leytron

Journal de la Municipalité de Leytron



Partenariat Canton – communes municipales

Le Conseil municipal a pris acte avec satisfaction du courrier du 6 mars 2014 de la Fédération des Communes valaisannes au Conseil d'Etat.

Extrait du courrier:

Après de longues négociations et de travaux intenses, le Canton et les communes valaisannes ont trouvé un accord dans le cadre de la RPT II (répartition des tâches et des coûts entre le canton et les communes) garantissant notamment le respect du principe de la neutralité des coûts.

Durant toute cette procédure et tout au long des travaux de consolidation, les communes ont démontré un vrai esprit de partenariat. Nous avons soutenu ce projet primordial malgré certaines réserves.

Ces derniers mois, nous devons malheureusement constater que le Canton propose régulièrement des transferts de charge sur les communes (transports publics, domaines des écoles, etc.). Le nouveau système ayant été mis en vigueur il n'y a que deux ans, nous trouvons la façon de procéder du Canton vis-à-vis des communes quelque peu cavalière en violation des principes établis en commun.

Nous tenons à relever que les communes se voient aujourd'hui, comme le Canton, confrontées à une situation financière difficile. L'évolution économique actuelle et future s'avère particulièrement préoccupante, ce qui a évidemment des conséquences directes pour l'assiette fiscale des collectivités publiques locales. Nous avons souligné avec insistance que beaucoup de communes ne sauraient absorber les incidences financières de nouveaux allègements fiscaux, si elles veulent maintenir les services publics au niveau actuel. Nous avons relevé qu'une réduction de l'assiette fiscale aurait de toute manière des incidences négatives sur la capacité d'investissement des communes. C'est pour ces raisons que les communes se sont battues contre de nouveaux allègements fiscaux proposées par le Grand Conseil.

Les communes ne peuvent en aucun cas accepter de nouveaux transferts de charges.

Nous demandons donc au Gouvernement cantonal de respecter les principes établis dans le cadre de la RPT II.

Si le Gouvernement ne devait pas revoir sa position par rapport à ces nouveaux transferts de charges, les communes valaisannes seront dans l'obligation de s'opposer avec détermination à tout projet allant dans cette direction.

■ sommaire :



Page 2 : Construction de l'EMS

Page 3 : Construction de l'EMS (suite)

Adjudications/nominations

Eclairage public / rapport du groupe SEIC

Routes cantonales et torrents

Page 4 : 35^e Amicale des fanfares DC du district de Martigny

Construction de l'EMS

Planning général des travaux

Terrassement	Automne 2013
Maçonnerie et béton	Novembre 2013 à septembre 2014
Sablage des façades	Octobre 2014
Pose des fenêtres, mise hors d'eau du bâtiment	Octobre 2014 à décembre 2014
Installations techniques sanitaire, chauffage, Ventilation	septembre 2014 à septembre 2015
Travaux intérieurs (plâtrerie-faux plafonds)	de janvier 2015 à septembre 2015
Travaux de revêtements de sols et de peinture	de juin 2015 à octobre 2015
Mise en place des installations, mise en service Essai	novembre 2015
Prise de possession et mise en service définitive	décembre 2015

Planning d'envoi des soumissions

Fenêtres en bois métal	fin mars 2014
Fenêtres en métal léger	fin mars 2014
Vitrerie	fin mars 2014
Ferblanterie	fin mars 2014
Étanchéités et isolations spéciales	fin mars 2014
Fermetures extérieures	fin mars 2014
Plâtrerie	mai 2014
Portes intérieures en métal	mai 2014
Éléments métalliques portes	mai 2014
Mains courantes	mai 2014
Vitrages intérieurs coupe-feu	mai 2014
Cylindres	mai 2014
Portes intérieures en bois	mai 2014
Armoires murales, rayonnages	mai 2014
Chapes	mai 2014
Revêtements de sols en marmoléum	septembre 2014
Plafonds en panneaux de plâtre	septembre 2014
Peinture intérieure	septembre 2014
Nettoyage	septembre 2014
Coupe-feu, gaines techniques	septembre 2014
Appareils sanitaires spéciaux	septembre 2014
Agencements cuisine	septembre 2014
Aménagements extérieurs	septembre 2014

— Adjudications/nominations

Etablissement cartes des dangers	BEG SA	Fr. 22'101.25
Surveillance éboulement Ardévaz	BEG SA	Fr. 26'749.35
Couvert de Tourbillon / isolation	Baudin Jean-Marie	Fr. 15'000.—
Afforêts / Glissement / Bureau ingénieurs	Moret Associés SA	Fr. 93'927.95
Afforêts / Grand Chenal / Bureau ingénieurs	Moret Associés SA	Fr. 116'806.15
Logos de notre Municipalité	Anditis Sàrl	Fr. 36'960.—
Eaux de surface Ovronnaz	Epiney SA	Fr. 489'815.10
Glissement Montagnon /travaux forages	Diverses sociétés	Fr. 300'000.—

(enveloppe globale / subvention de 60% Etat et Confédération)

— Eclairage public / rapport du groupe SEIC

Les nouvelles normes en matière d'économie d'énergie imposent aux communes d'avoir une réflexion sur l'efficacité de leur éclairage public. Pour cela, une parfaite connaissance des installations est indispensable. La Commune avait ainsi confirmé un mandat à la SEIC pour l'audit de l'éclairage public sur la totalité de son territoire.

L'étude couvre l'ensemble des luminaires de rue du territoire communal, de la plaine jusqu'aux mayens. Au total 529 candélabres et 536 luminaires ont été relevés.

Pour une commune de moins de 10'000 habitants, la recommandation se situe autour de 8 kwh par mètre de rue éclairée et par an. La Commune de Leytron avec ses 14.6 kwh/m se trouve nettement au-dessus de la moyenne suisse.

Deux mesures d'assainissement sont proposées permettant presque d'atteindre les objectifs recommandés par l'Agence Suisse pour l'Efficacité Energétique (SAFE):

1. Remplacement des installations à vapeur de mercure
2. Réduction de la puissance pendant la nuit

La Municipalité de Leytron a donné mandat au groupe SEIC d'entreprendre les investissements nécessaires (environ Fr. 200'000.—) d'ici fin 2015. Les investissements réalisés permettront une économie d'énergie annuelle de 120'000 kwh, soit 39 % d'économie par rapport à la consommation actuelle.

— Routes cantonales et torrents

La Municipalité a organisé courant mars deux séances avec les services cantonaux concernant la route cantonale Leytron-Ovronnaz et l'aménagement des torrents. Les secteurs suivants ont été discutés lors de ces séances:

Route cantonale Leytron-Ovronnaz: Les Afforêts et la traversée de Dugny

Torrents: Valeresse/Montagnon, Luiteise, bisse de Valeresse à Ovronnaz

■ 35^e Amicale des fanfares DC du district de Martigny

VENDREDI 25 AVRIL 2014

Ordre de passage des sociétés (cortège + production sur scène)

A l'issue de la réception et du vin d'honneur au café de l'Union, à 19h30 le cortège démarrera selon l'ordre suivant:

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Fanfare Union Instrumentale | 6. Patoisants Le Brindèyeü de Laïtron |
| 2. Chœur d'enfants La Croche Chœur | 7. Gymnastique Arc-en-Ciel |
| 3. Badminton Club | 8. Chœur d'hommes Muvrani |
| 4. Chœur mixte Sainte-Cécile | 9. Fanfare L'Avenir de Chamoson |
| 5. Fanfare La Persévérance | |

Ordre des productions sur scène:

- | | |
|--|---|
| 1. Parents-enfants de l'Arc-en-Ciel
+ groupe jeunesse | 5. Gymnastique Arc-en-Ciel:
groupe actives |
| 2. Chœur d'enfants La Croche Chœur | 6. Chœur d'hommes Muvrani |
| 3. Patoisants Le Brindèyeü de Laïtron | 7. Fanfare La Persévérance |
| 4. Chœur mixte Sainte-Cécile | 8. Fanfare L'Avenir de Chamoson |

SAMEDI 26 AVRIL 2014

Ordre de passage des sociétés (cortège + production sur scène)

17h30 Réception-accueil des sociétés

17h35 Discours de bienvenue par Raymonde Rittmann

17h40 Honneur aux défunts
Présentation et bénédiction de la bannière

18h10 Vin d'honneur

18h40 Morceau d'ensemble

18h50 Mise en place du cortège

19h00 Cortège:

1. La Voiture des Anciens	6. L'Avenir, Fully
2. L'Union Instrumentale, Leytron	7. Patoisants Le Brindèyeü de Laïtron
3. L'Espérance, Charrat	8. L'Avenir, Saxon
4. La Gym Arc-en-Ciel, Leytron	9. L'Echo du Catogne, Bovernier
5. L'Avenir, Isérables	

Dès l'arrivée du cortège, le programme des productions sur scène débutera dans le même ordre que le cortège.

La société de musique l'Union Instrumentale de Leytron s'apprête à accueillir la 35^e Amicale des fanfares DC du district de Martigny. Cette manifestation aura lieu à Leytron les 25 et 26 avril prochain et verra également l'inauguration d'un nouveau drapeau.

Le Comité d'organisation et les différentes commissions travaillent depuis plusieurs mois déjà à la réussite de la fête.

La manifestation se déroulera sur deux jours au complexe des Muverans selon les programmes ci-dessus. Les bénévoles peuvent encore s'inscrire à amicale@digicapt.ch ou au 078/724.67.87 pour nous aider au montage, démontage, bars, service repas, etc... Merci d'avance de votre précieux soutien.

Les deux soirées se termineront au son de l'orchestre Magic Men jusqu'au bout de la nuit !
Que la fête soit belle !

Rittmann Raymonde, Présidente du CO